

## DUMANDA A BOCCA

Déposée par : AVANZEMU

Objet : Lycées agricoles

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Lundi dernier, l'action engagée depuis la mi-mars par les lycées agricoles de Sartè et Borgu a franchi un nouveau palier avec une amplification de la mobilisation et l'élargissement du socle de soutiens. Se sont rangés à leurs côtés pour soutenir et renforcer leurs revendications organisations syndicales, partis politiques, ainsi que diverses associations, des socio-professionnels, des parents d'élèves et des centaines de personnes, collectivement soucieux d'un enseignement et d'une éducation de qualité pour la jeunesse corse.

En ce jour de session, nous réaffirmons notre soutien inconditionnel à la communauté éducative des lycées agricoles de Sartè et de Borgu.

Dans ce contexte où l'Etat, son Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, sa Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) opposent encore une fois une logique comptable qui n'a pour effet que l'affaiblissement inacceptable des conditions d'enseignement et une régression significative de l'offre pédagogique au sein d'établissements. Ceux-ci, rappelons-le, revêtent, dans notre pays, une importance essentielle dans l'aménagement du territoire et dans la perspective d'une agriculture de production, donc de reconquête de l'espace agricole historique du peuple corse.

En supprimant unilatéralement sur les deux établissements 1842 heures de Dotation Globale Horaire, l'Etat et ses services prennent la responsabilité d'hypothéquer l'avenir même de l'enseignement agricole dans notre île.

Rappelons qu'en application de l'article L.4424-1 du CGCT, la Collectivité de Corse établit, après accord de chacune des collectivités concernées par les projets situés sur leur territoire, le programme prévisionnel des investissements relatifs aux établissements cités au premier alinéa.

A ce titre, la CdC définit la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

Depuis leur implantation, la CdC est, en fait, un bailleur de fond réalisant, année après année, des investissements dans des proportions très importantes, tant en termes de rénovation, de construction que de réhabilitation des locaux, et qui participe également à l'accompagnement et à la mise en place des filières pédagogiques.

Cela s'est traduit notamment par le soutien financier à la mise en place de deux des quatre BTSA

actuellement offerts aux jeunes, « GÉMEAU » (gestion et maîtrise de l'eau) et ACSE (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole).

Pour être complet et mieux comprendre la légitimité de la mobilisation de ces derniers jours, il faut savoir qu'aujourd'hui, toutes les fins de non-recevoir condamneraient à un regroupement inexplicable, dommageable et finalement incompatible en termes de méthode et de démarche pédagogique des 4 options du Bac Pro, à savoir les filières « travaux forestiers », « agroéquipement, conduite et gestion de l'entreprise hippique et gestion des milieux naturels et de la faune ».

À ce stade, et quelle que soit l'issue de cet épisode, la question cruciale du devenir et de l'existence même des deux structures d'enseignement agricole de Borgu et Sartè est en jeu.

Aussi, au-delà de la réaffirmation de notre soutien inconditionnel, notre Assemblée se doit de répondre politiquement, de manière solidaire et incontestable, à cette situation. Elle doit adresser un message clair à l'État et faire valoir son droit et ses compétences en la matière.

Nous avons d'ores et déjà sollicité nos représentants au Palais Bourbon pour continuer à porter la revendication au plus haut niveau.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, notre question regarde bien plus loin que la politique menée par l'ODARC ; elle nous concerne tous, ici et à l'extérieur de cet hémicycle, tous les corses.

Quelle initiative comptez-vous prendre pour régler ce problème de rentrée scolaire 2025 et surtout pour assurer la maîtrise par la Corse de ses choix pédagogiques en matière d'éducation ?